Image not found or type unknown

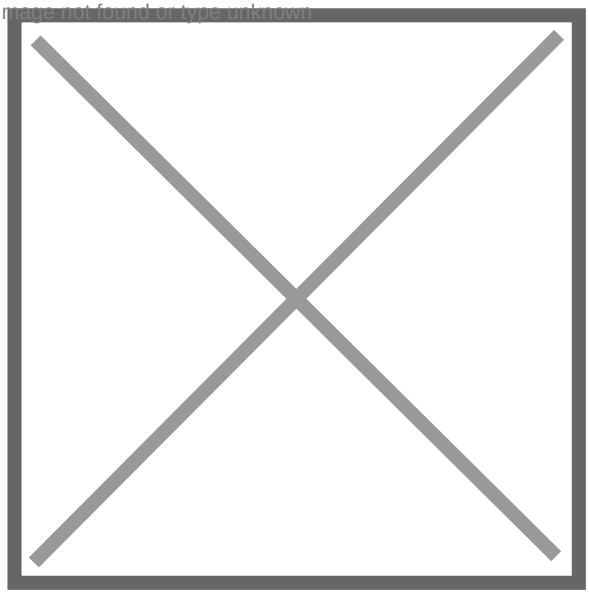

Assignation à témoigner en faveur d'un escroc qui a abusé

Par **cosmos2412**, le **16/02/2009** à **13:59**

Madame, Monsieur,

On a tous un scapin dans sa famille.....

A force d'harcélement, de manipulation, de chantage affectif, je lui cède un chèque à l'ordre de sa propriétaire de 800 euros. en dépot pour sa caution de loyer.....Le lendemain sa propriétaire l'encaisse. Je n'ai pas déposé de plainte.

A ce jour, sa propriétaire la mise au tribunal pour non réglement de loyers et caution, et je suis assignée par voie d'huissier à justifier du versement de la somme, afin de permettre à Scapin de gagner la procédure.

Il faut savoir, que sa propriétaire est aussi fourbe que Scapin.

Je refuse de le faire.

Ma question est :

Comment procéder ?

Merci de me répondre
nathalie

Par **Marion2**, le **16/02/2009** à **18:51**

Bonsoir,

Pourquoi vouliez vous déposer une plainte ? La propriétaire avait parfaitement le droit d'encaisser le chèque de dépôt de garantie...

Vous refusez de témoigner que vous avez donné un chèque de caution ?

J'avoue ne pas très bien comprendre votre attitude.

[citation]Comment procéder ?[/citation]

Pour quoi faire ?

Par **gloran**, le **17/02/2009** à **01:45**

Un chèque est un mandat irrévocable de payer. C'est donc à bon droit que la propriétaire a encaissé votre chèque, puisque vous le lui avez donné !

Maintenant, on ne comprend pas ce que vous voulez et qui fait quoi, qui a assigné (ou va assigner) qui en justice.

Par **cosmos2412**, le **17/02/2009** à **10:00**

Bon..... Dans un premier temps merci d'avoir répondu mais il semblerait que je me sois mal exprimé, je recommence :

Je fais à Scapin un chèque de 800 euros à l'ordre de la propriétaire pour sa caution qui, m'assure-t-il ne sera pas encaissé.

En tout état de cause, sa propriétaire l'encaisse (et je le conçois tout à fait, elle est dans ses droits) Je viens de perdre 800 euros car Scapin ne me les a jamais rendu !!

A ce jour et pour non paiement de loyer et caution, la propriétaire traine Scapin devant les tribunaux.

L'avocat de Scapin pour sa défense m'assigne à apporter la preuve que : "oui effectivement j'ai fait un chèque d'un tel montant, et que la propriétaire l'a bien encaissé".....

Je refuse de témoigner en faveur de Scapin qui m'a volé.....Je me suis fait escroqué et en plus je devrais aider mon voleur !!!.....

merci
nathalie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **gloran**, le **17/02/2009** à **18:17**

Vous n'avez effectivement pas à apporter de l'eau au moulin de Scapin, comme vous le relevez à bon droit.

Etonnant que son avocat "vous assigne". A lui d'apporter la preuve qu'il a payé :)

Cependant, par honnêteté, la propriétaire ne devrait pas lui demander, dans l'instance, à payer une somme dont vous vous êtes acquitté pour lui. Mais c'est un autre débat...

Par **cosmos2412**, le **17/02/2009** à **18:26**

Bonjour,

Le soucis est que la propriétaire est elle aussi malhonnête...Affaire Scapin contre Scapin !!!!! En m'assignant à justifier le chèque, cela permettrait à l'avocat l'accès au compte de la propriétaire.....à suivre !!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés